



FIQ - Syndicat des professionnelles  
en soins des Laurentides

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate

*Réseau de la santé et des services sociaux*

**Le FIQ-Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides se réjouit du lancement du plaidoyer réclamant une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec.**

**St-Jérôme, le 29 avril 2022** – Le FIQ-SPSL se réjouit du lancement du plaidoyer réclamant une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec qui a eu lieu aujourd'hui à Montréal. « Cela fait des années que la FIQ lutte pour l'obtention de ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s dans le réseau de la santé. Aujourd'hui, ce sont 12 groupes, associations et ordres professionnels provenant de divers horizons qui demandent la même chose via un plaidoyer réclamant une loi sur des ratios sécuritaires en soins de santé au Québec. Depuis longtemps, pour les professionnelles en soins travaillant au CISSS des Laurentides, il ne fait aucun doute que les ratios représentent une solution essentielle pour leur permettre de diminuer leur charge de travail, enrayer le temps supplémentaire obligatoire (TSO) et améliorer significativement la qualité et la sécurité des soins de santé offerts à la population québécoise », de déclarer Julie Daignault, présidente du FIQ-SPSL.

C'est donc aujourd'hui que d'une même voix, les 12 signataires du plaidoyer ont demandé que le gouvernement adopte, dès maintenant, une loi garantissant des ratios sécuritaires minimums pour assurer la sécurité et la qualité des soins prodigués à l'ensemble de la population québécoise et à débiter aussitôt la mise en œuvre graduelle de cette loi.

La pandémie a mis en lumière les nombreuses lacunes du réseau de la santé et le statu quo n'est plus une option. « Il est plus que temps que la population puisse compter sur une garantie de niveau de soins qui n'est pas tributaire des compressions budgétaires, qui ne change pas au gré des décisions politiques prises par les gouvernements ou celles prises par les établissements de santé. Pourquoi lorsqu'il est question de ratios stricts pour les enfants dans les services de garde ou à l'école, on ne fait pas de compromis sur la qualité et la sécurité, mais quand c'est pour des patient-e-s, ce n'est plus important? », de questionner madame Daignault.

**La pénurie n'est pas un frein!**

Depuis trop longtemps, l'argument de la pénurie est servi à toutes les sauces par les gouvernements et les employeurs. « Il est faux de dire que la pénurie est un frein au déploiement des ratios. Ce sont les conditions de travail et de pratique professionnelle du réseau de la santé qui font fuir les professionnelles en soins ou qui les obligent à se retirer momentanément ou définitivement de leur profession. Garantissons-leur qu'elles pourront travailler dans des équipes de travail stables et complètes et elles reviendront en grand nombre. Les ratios donneront l'impulsion nécessaire. C'est exactement ce qu'ont réussi à faire la Californie et l'État de Victoria en Australie en implantant des ratios. », de conclure la présidente.

Le plaidoyer est disponible à l'adresse [ratiosensante.org](http://ratiosensante.org). Les signataires réclament plus précisément que :

- Cette loi sur les ratios professionnel-le-s en soins/patient-e-s devra assurer le respect des ratios établis en tout temps, et ce, partout au Québec.
- La loi devra explicitement définir les ratios à mettre en place selon les besoins des groupes de clientèles et de la population, et ce, pour tous les contextes de soins de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes.
- La loi devra également prévoir que les établissements de santé soient imputables de sa mise en œuvre et de son respect.
- La loi devra également prévoir les rehaussements des ratios au besoin, selon l'état de santé des patient-e-s, les besoins des communautés et la complexité des soins.

Les signataires du plaidoyer pour une loi sur les ratios sécuritaires en soins de santé au Québec sont : Association québécoise des infirmières et infirmiers (AQII), Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie (AQIIG), Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé–FIQP, Groupe de concertation et d'influence en soins infirmiers du Québec (GCISIQ), Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), Médecins québécois pour le régime public (MQRP), Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), Proche aidance Québec, Réseau FADOQ, Regroupement interprofessionnel des intervenantes retraitées des services de santé (RIIRS).

### **À propos de la FIQ-SPSL**

Le FIQ – Syndicat des Professionnelles en soins des Laurentides représente plus de 5100 professionnelles en soins et est affilié à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, qui compte près de 76 000 membres infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques œuvrant aux quatre coins du Québec. Organisation féministe, composée à près de 90 % de femmes, la FIQ est vouée à la défense de ses membres, mais également à celle des patient-e-s et du réseau public de santé.

– 30 –

### **Renseignements :**

Julie Daignault  
Présidente FIQ-SPSL  
514-946-0358